



République du Sénégal

Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement



Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar
Établissement public à caractère professionnel

Termes de Référence

PROJET DE BUS RAPID TRANSIT (BRT) DE DAKAR

RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR EN INFRASTRUCTURES

Juillet 2017

I. PRESENTATION DU CETUD

Le Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD) est un établissement public à caractère professionnel créé par la loi N° 97-01 du 10 mars 1997. Sa mission consiste à la mise en œuvre et au suivi de l'application de la politique sectorielle des transports publics urbains définie par l'État du Sénégal, pour la région de Dakar. Il s'agit essentiellement, d'organiser et de réguler l'offre de transport public urbain de voyageurs, de manière à améliorer durablement les conditions d'exploitation des opérateurs et, par conséquent, les déplacements des populations de l'agglomération dakaroise.

Le CETUD est un cadre de concertation qui réunit l'Etat, les Collectivités locales et le Secteur privé. A la demande de l'Etat ou des collectivités locales, le CETUD peut apporter une assistance aux régions. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge des Transports terrestres et sous la tutelle financière du Ministère de l'Économie et des Finances.

Le CETUD exerce au nom de l'Etat, des collectivités locales et des professionnels, les attributions suivantes fixées par décret n°2001-557 du 19 Juillet 2001 :

- déterminer les lignes à desservir, les quotas d'autorisation de transport public correspondant et leurs modalités techniques d'exploitation ;
- rédiger les cahiers de charge, les termes de référence et dossiers d'appel d'offres, la passation des conventions avec les transporteurs agréés et le contrôle de l'exécution des contrats ;
- proposer des politiques tarifaires aux autorités compétentes ;
- identifier les contraintes du service public et déterminer les compensations financières éventuelles y afférentes ;
- élaborer les critères d'accès à la profession de transport public de personnes;
- mener les études et actions de formations, d'information ou de promotion des transports publics urbains de la région de Dakar ;
- coordonner les différents modes de transport public, notamment arbitrer le partage des recettes, en cas d'intégration tarifaire ;
- élaborer et appuyer la réalisation de programmes d'actions et d'investissements pour l'amélioration du niveau de service des infrastructures, de la circulation et de la sécurité routière ;
- améliorer l'état et la qualité du parc automobile pour contribuer à la lutte contre la pollution sonore et la pollution atmosphérique générées par les transports motorisés.

2/9

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD), agissant pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, a négocié avec la Banque Mondiale le financement de l'expérience pilote d'un système de bus rapides sur voie réservée à Dakar (BRT, *Bus Rapid Transit*).

Cette expérience pilote porte sur quatre principales composantes :

- La mise en place de bus rapides sur voie réservée à Dakar ;
- La restructuration du réseau et les aménagements urbains ;
- Le renforcement des capacités et le suivi du projet ;
- La sécurité routière.

Une partie du financement sera utilisée pour réaliser les travaux suivants :

- la mise en place de l'infrastructure du BRT constituée d'un couloir réservé et de voies dédiées à la circulation générale. Le couloir sera muni de voies de dépassement en station pour augmenter la capacité du BRT et sa vitesse opérationnelle ;
- la mise en place de 23 stations (points d'arrêts) du BRT le long du tracé dont trois terminaux (pôles d'échanges) à Guédiawaye, Grand Médine et à la gare routière de Petersen ;
- des dispositifs de sécurité des piétons (refuges) et d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) seront créés dans le cadre du projet d'aménagement du BRT ;
- des voies parallèles dédiées à la circulation ainsi que les accotements destinés à la circulation générale seront réalisés ;
- l'implantation d'un site de maintenance et de mise à niveau du matériel roulant est prévue sur le site de Guédiawaye ;
- les aménagements pour l'amélioration du maillage du réseau, notamment la réalisation des voies de report de trafic, des voies de détour pour l'interdiction de virage à gauche.

3/9

Le projet financé par la Banque mondiale porte essentiellement sur la construction d'une ligne de BRT de 18,3 km entièrement dédiée et séparée du trafic général, reliant la place Cabral sur le plateau de Dakar (centre-ville) à Guédiawaye (banlieue nord), comprenant 3 terminaux de passagers importants, 20 stations supplémentaires, incluant des aménagements piétons (traversées et accès aux stations) sûrs et sécurisés, la fourniture de la flotte de bus articulés, un Système Technique et Informatique (STI) pour la gestion et l'exploitation des services ainsi que le système billettique (Composante 1).

Le projet comprend également une restructuration du réseau de transport public, la fourniture de mobilier urbain le long des itinéraires de rabattement, la réalisation de travaux routiers sur des routes secondaires le long du couloir et diverses aides techniques et appuis avec un fort accent sur l'accessibilité et les modes non motorisés (composante 2). Le renforcement des capacités et le suivi des résultats du projet forment la composante 3. La composante 4 est consacrée aux activités de sécurité routière où les sessions de communication et de formation jouent un rôle clé.

Composante 1 : infrastructure, flotte de véhicules et systèmes pour le BRT

Cette composante financera biens, travaux et services pour les études d'exécution, la construction et la supervision des travaux de l'infrastructure de base du BRT, incluant l'infrastructure routière et son système de drainage, les aménagements paysagers, le dépôt, les terminaux, les stations, les intersections, les systèmes de gestion de trafic, les passages piétons, les trottoirs et les pistes cyclables le long du corridor.

La flotte de bus et les systèmes STI inclus dans cette composante devraient être financés par l'opérateur privé recruté au moyen d'une procédure PPP.

Composante 2 : restructuration du réseau et infrastructures routières et urbaines

Cette composante financera biens, travaux et services pour :

- des travaux routiers sur les routes secondaires proches du corridor (incluant leur système de drainage) pour accueillir le trafic reporté lié à l'insertion de la voie de BRT ;
- des travaux d'aménagement pour la mise en place de voies de report, voies de détours et des voies d'accès aux dépôts ;
- des aménagements paysagers ;
- la fourniture de mobilier urbain en lien avec le transport collectif le long des voies de rabattement ainsi que des travaux routiers (incluant leur système de drainage) le long de ces voies et de voies de connexion avec le BRT ;
- la mise au point d'un plan de gestion du stationnement, des campagnes de communication institutionnelle et publique ;
- une assistance technique pour l'adaptation du réseau de transport en commun intégrant le BRT y compris l'intégration tarifaire et la réforme des procédures pour l'attribution de licences pour le transport de voyageurs ;
- un soutien technique à la professionnalisation des opérateurs de transport urbain et le développement d'une plateforme de consultation et de coordination pour les opérateurs de transport public.

4/9

Composante 3 : Renforcement des capacités et suivi des résultats du Projet

Cette composante financera des assistances techniques, le renforcement de capacités et du personnel pour la mise en œuvre du projet, le suivi et la supervision durables des opérations de BRT, les coûts pour la supervision du projet, les activités fiduciaires et de sauvegarde, le suivi et l'évaluation, les audits financiers.

Composante 4 : Sécurité routière

Cette composante financera des études et analyses sur la sécurité routière, des campagnes d'éducation et de sensibilisation, de la formation et des équipements.

Dans le cadre de la réalisation du projet, il est prévu dans le Document d'évaluation du projet (PAD) le recrutement de Consultants par le CETUD pour renforcer ses capacités en ressources humaines afin de dérouler le projet avec efficacité et efficience.

Ainsi, compte tenu de l'importance et de la complexité du projet et conformément aux recommandations du PAD, le CETUD souhaite s'attacher les services d'un Consultant **Ingénieur en Infrastructures**.

III. CONTENU DE LA MISSION DE L'EXPERT

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du projet, la mission de l'ingénieur en infrastructures consistera à assurer l'ensemble des tâches concernant la préparation des marchés, le suivi des études techniques et toutes les activités liées à la mise en place des infrastructures du projet de BRT

Les tâches spécifiques de l'ingénieur infrastructures seront les suivantes :

- assurer le suivi de l'avancement des études techniques, des activités de l'AGEROUTE et de l'AMO liées à la mise en place des infrastructures du BRT ;
- examiner et donner des avis sur les rapports d'activités de l'AGEROUTE et les rapports de la mission de l'AMO et faire des recommandations pour des actions en vue de s'assurer que le Projet se déroule dans de bonnes conditions dans le respect des contraintes de délais, des coûts et de la qualité ;
- exécuter toute autre activité liée à la mise en place des infrastructures du BRT y compris le rabattement ;
- assister, en rapport avec AGEROUTE et l'AMO, dans la coordination générale des actions et interventions des divers concessionnaires (SDE/SONES, SONATEL, EXPRESSO, TOGO, SENELEC, ONAS, ADIE, ...etc.) ainsi que les autres services ;
- assurer le suivi du respect des termes des conventions d'interfaces ou protocoles envisagés entre l'AGEROUTE et les différents concessionnaires de réseaux ;
- assurer, en rapport avec l'AGEROUTE et l'AMO, le suivi technique des interfaces avec l'opérateur liées à la mise en place des infrastructures du BRT ;
- assurer, en rapport avec l'AGEROUTE et l'AMO, la coordination des actions liées à la gestion des interfaces avec les autres projets ayant un lien avec la mise en place des infrastructures du BRT notamment le projet de l'Emissaire en mer de CAMBERENE, PROMOVIL, Voies connexes à la route des Niayes.....etc.

5/9

- assurer, en collaboration avec le chargé du suivi-évaluation du projet, le suivi du respect des indicateurs intermédiaires liés à la mise en place des infrastructures du BRT;
- assurer, dans le cadre de la passation des marchés, la coordination avec l'AGEROUTE pour veiller à ce que les aspects techniques du processus de mise en concurrence relatifs à l'exécution, à la supervision, au contrôle et à la surveillance des travaux sont pris en compte ;
- participer, pour le compte du CETUD, à l'évaluation des offres techniques des soumissionnaires pour les marchés lancés par l'AGEROUTE dans le cadre du projet de BRT;
- élaborer, pour chaque mois, reporting de l'activité de l'Equipe projet concernant la gestion technique du projet et le suivi de la mise en œuvre de la convention avec l'AGEROUTE. Il sera mis à jours, chaque semaine, une fiche de reporting sur l'avancement du projet sur le volet infrastructures BRT ;
- examiner et vérifier, en relation avec l'AMO, les décomptes et factures soumis par l'AGEROUTE concernant les la supervision, le contrôle et l'exécution des travaux;
- suivre régulièrement, en collaboration avec l'AMO, la bonne progression des activités de l'AGEROUTE pour pouvoir déceler suffisamment à temps tous risques de dérapage dans les délais et des coûts;
- assurer, en coordination avec l'expert en réinstallation, le suivi des jalons critiques des activités de la libération des emprises ayant un impact sur les travaux ou le respect, de manière générale, des obligations du CETUD dans le cadre de l'exécution de la Convention avec l'AGEROUTE ;
- émettre des avis techniques ou recommandations, après consultation de l'AMO et de l'AGEROUTE, sur des questions nécessitant une prise de décision de la part du maitre d'ouvrage sur les volets liés à la mise en place de l'infrastructure BRT;
- examiner et émettre un avis sur toutes demandes ou recommandations de l'AGEROUTE liées à l'exécution (projet d'avenants, modifications ayant une incidence sur la consistance du programme, modifications ayant une incidence sur l'exploitation, demande de prolongation des délais de la convention,), aux opérations de réception des travaux et de mise à disposition de l'infrastructure à l'Opérateur ;
- contribuer suivant les besoins à l'examen par AGEROUTE des dossiers techniques notamment les spécifications techniques, notes de calcul, et plans d'exécution
- participer à l'élaboration du planning des tâches liées à la mise en place des infrastructures du BRT, suivre l'exécution de ce planning et assurer sa mise à jour régulière en relation avec le chargé de la Planification et du Suivi-Evaluation du projet;

- représenter le CETUD à toutes les réunions techniques relatives aux travaux et des études techniques en lien avec l'infrastructure du BRT;
- participer aux différentes réunions de chantiers et à tout autre réunions organisées par l'AGEROUTE dans le cadre du suivi de l'exécution technique des travaux;
- participer et contribuer activement aux commissions et comités techniques liés au projet ;
- initier toutes réunions nécessaires au bon déroulement des études ou à l'exécution des travaux et en dresser systématiquement les comptes rendus ;
- s'assurer, en relation avec l'environnementaliste du CETUD, du respect la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale;
- assurer, en relation avec l'AMO, le suivi, auprès de l'AGEROUTE, de la mise en œuvre du plan de management des risques et des contraintes du projet notamment sur le volet lié à la mise en place des infrastructures du BRT ;
- s'assurer auprès de l'AGEROUTE, en relation avec l'environnementaliste du CETUD et l'AMO, du respect du plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé lié à la réalisation des travaux (PGCSPS) ;
- Identifier et analyser les problèmes liés à la réalisation des études ou à l'exécution des travaux et proposer des solutions réalistes ou les éventuelles expertises nécessaires;
- s'assurer du respect du suivi de la mise en œuvre des procédures de sécurité et de protection de l'environnement notamment le PGES;
- prendre toutes autres initiatives dans le cadre de ses responsabilités pour assurer l'achèvement des travaux par le Maître d'ouvrage délégué, dans le respect des délais, des coûts et de la qualité requis ;
- s'assurer du respect des procédures de sécurité et de du respect de l'environnement du volet travaux du projet ;
- assister dans la coordination des activités liées à la mise en œuvre des plans déviations nécessaires à l'exécution des travaux et qui impactent sur la circulation;
- participer, en collaboration avec l'AGEROUTE, à l'identification, à l'analyse et la proposition des solutions aux problèmes survenant pendant l'exécution des travaux ;
- s'assurer d'une bonne communication avec les autres volets du projet (travaux, environnemental et social, finance, communication, et.)
- participer, pour le compte du CETUD, à la réception provisoire et définitive des ouvrages réalisés dans le cadre du projet ;

- préparer, en relation avec l'AMO, des présentations du projet et les présenter chaque fois que nécessaire ;
- prendre toutes autres initiatives dans le cadre de ses responsabilités pour la mise en œuvre du projet dans le respect des délais, des coûts et de la qualité requis ;
- réaliser toute autre tâche compatible avec les missions du CETUD qui lui sont confiées.

IV. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

L'ingénieur en Infrastructures devra :

- être titulaire au moins d'un diplôme d'ingénieur en génie civil, en génie urbain ou en aménagement urbains (BAC + 5 minimum) ;
- avoir au moins 10 ans d'expérience générale ;
- justifier d'une expérience professionnelle confirmée d'au moins 5 ans dans des projets d'infrastructures routières de nature ou de complexité similaire;
- avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Power Point, etc.) ;
- avoir un sens de l'organisation, de la responsabilité, de la rigueur et de l'intégrité ;
- être capable de travailler en équipe, sous pression et dans les délais ;
- une expérience dans le domaine des transports urbains serait appréciée.

8/9

V. TYPE DE CONTRAT

La durée de la mission à temps plein est d'un (1) an renouvelable jusqu'à la clôture du projet.

La zone d'intervention concerne essentiellement la région de Dakar.

VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de candidature adressée au Directeur général du CETUD incluant les motivations et les atouts du candidat ;
- un Curriculum Vitae (CV) récent du candidat ;
- une copie de la carte nationale d'identité ;

- les copies légalisées des diplômes, attestations et autres documents pouvant justifier de la pertinence du profil par rapport au poste ;
- les copies légalisées des attestations de travail.

VII. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

- Les dossiers de candidature peuvent être déposés par voie postale à l'adresse CETUD, Ex. TP SOM Route du Front de Terre, Hann, BP : 17 265 Dakar-Liberté ou par voie électronique à partir du mail cetud@cetud.sn ;
- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **mercredi 27 septembre 2017** ;
- Seuls les dossiers complets seront examinés ;
- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.